

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 mai 2021

## Extrait du Procès-verbal

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 14

Date de convocation : 11.05.2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle communale de Boz sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, Maire.

### Présents :

GIRAUD Alain	BOYAT Dominique	MONIN Isabelle
RIGET Christian	PEULET Denis	BESSARD Sébastien
PEDEUX Patrick	THEVENARD Nathalie	GUICHARD Coralie
MARTIN Élise	MONIN Alain	PERRONE Thierry
BURAVAND Méline	GIRAUD Guillaume	

### Excusés :

RALLIER Richard pouvoir à MONIN Isabelle

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Secrétaire de séance : M. BESSARD Sébastien.

L'assemblée se réunit ce jour en la salle communale en raison des distanciations sociales à tenir liées à la COVID 19. Par ailleurs, conformément à l'article n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, spécifiant que les réunions devront se tenir sans public, le huis-clos est instauré.

### APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU

Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2021 est adopté à l'unanimité

### DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Depuis le vote du budget primitif, le 13 avril 2021, certains mouvements de crédits s'avèrent nécessaires. Ces mouvements ne changent en rien l'équilibre du budget

Sur quoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve la décision modificative.

### PROCEDURE DE BIENS SANS MAITRE AU PROFIT DE LA COM.COM. BRESSE & SAONE

La parcelle A n°672B, située au lieu-dit BOISSON ROLLET peut être considérée comme un bien sans maître puisqu'il s'agit d'un bien qui n'a pas de propriétaire connu et pour lequel les taxes foncières ne sont pas acquittées. La commune peut renoncer à exercer ce droit au profit de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

Le Conseil Municipal, , après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à exercer ces droits sur la parcelle A N°672B, bien vacant et sans maître, au profit de la Communauté de Communes Bresse et Saône,

### CESSION DU CHEMIN RURAL N°15 A LA COM.COM. BRESSE & SAONE

Dans le cadre de son programme d'aménagement et de viabilisation des terrains situés dans le périmètre de la ZA intercommunale ZA Actiparc sur la commune de Boz, la Communauté de communes Bresse et Saône procède à des acquisitions foncières et souhaite disposer de l'emprise du chemin rural n°15 traversant cette zone appartenant à la commune de Boz.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, à céder l'euro symbolique à la Communauté de communes Bresse et Saône le chemin rural n°15 traversant la ZA intercommunale ZA Actiparc, appartenant à la commune de Boz

### TENUE DU BUREAU DE VOTE

Cette séance est la dernière réunion du conseil municipal avant les élections des 20 et 27 juin 2021. De fait, il convient de définir le planning de tenue du bureau de vote. Après concertation le planning est fixé pour les deux journées électorales. Les assesseurs le souhaitant, pourront venir en mairie retirer une attestation de priorité vaccinale.

## RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le rapport relatif au service public d'assainissement pour l'exercice 2020 est approuvé à l'unanimité.

### INSTALLATION D'UN ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES CURTILS

Une maison individuelle est en cours de construction « chemin des Chouettes ». Considérant que le croisement entre la rue des Curtils et le Chemin des Chouettes ne bénéficie pas d'éclairage public, il serait judicieux de profiter des travaux d'extension du réseau électrique liés à la construction de la maison individuelle pour raccorder un nouveau point lumineux. Cette solution a pour avantage de limiter les frais d'installation du nouveau luminaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'installation d'un point lumineux entre le chemin des Chouettes et la rue des Curtils
- Approuve le plan de financement proposé par le SleA

### AMENAGEMENT DES PARCELLES A 963, A 964 ET A 1489

Suite à la délibération *DELIB2020N°52DE* du 10 novembre 2020, le CAUE a effectué une étude d'aménagement des parcelles A 963, A 964 et A 1489.

La commission « Bâtiments » s'est réunie le 21 avril 2021 pour étudier les diverses possibilités proposées par le CAUE.

L'ensemble des membres du conseil municipal est invité à étudier et choisir une solution afin de poursuivre le projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la solution n°2 comprenant la construction de deux bâtiments pour un total de quatre logements individuels à but locatifs et la construction d'un éventuel restaurant scolaire dans les années futures ;

### DIVERS

**Point urbanisme** Pour information, deux permis de construire pour la construction de maisons individuelles ont été accordés.

#### **Numérisation du cimetière**

Afin de simplifier cette gestion du cimetière, il convient de procéder à sa numérisation. Le SleA propose un plan de subventions afin de soutenir les communes dans cette démarche.

Considérant le montant des subventions, un devis a été demandé auprès du cabinet Monin Géomètres-experts situé à Pont de Vaux (01190) 40 rue Mal de Lattre Tassigny.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- **DIT** qu'il convient de procéder à la numérisation du cimetière tant que des subventions sont accordées ;
- **APPROUVE** le devis du cabinet SELAS CABINET MONIN GEOMETRES EXPERTS Associés
- **DIT** que les subventions devront être sollicitées auprès du SleA.

#### **Information locataires**

Les locataires des logements communaux situés 25 rue de la Saône et 16 place du 19 mars 1962 ont envoyés leur dédit. Des visites sont programmées pour le logement sis 16 place du 19 mars 1962. Concernant le logement situé 25 rue de la Saône, il convient d'attendre l'état des lieux et d'acter les travaux réalisés avant d'entamer toutes démarches.

### QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est apportée. La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 22 juin à 20h30. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Affiché le 25 mai 2021